

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/4941
22 septembre 1961
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

LETTRE ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE LE 22 SEPTEMBRE 1961
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES
SOVIETIQUES

En liaison avec la prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'admission de nouveaux membres, la délégation soviétique juge indispensable de déclarer ce qui suit :

Comme on le sait, la République populaire mongole, l'un des plus anciens Etats du monde, attend depuis 15 ans déjà son admission à l'Organisation des Nations Unies.

Compte tenu du souhait exprimé dans la dernière déclaration de la République populaire mongole (document A/4645), où il est dit que "le peuple mongol et son gouvernement estiment que toutes les déclarations que celui-ci a adressées à l'ONU depuis 1946 au sujet de l'admission de la République populaire mongole à l'Organisation restent en vigueur", la délégation soviétique prie de distribuer, comme document du Conseil de sécurité la présente lettre et toutes les déclarations de la République populaire mongole contenant une demande d'admission, savoir :

1. La déclaration du 24 juin 1946 - document S/95.
2. La déclaration du 15 octobre 1948 - documents S/1035 et S/1035/Add.1.
3. Le télégramme adressé au Secrétaire général de l'ONU le 13 septembre 1956 par le Président du Conseil des ministres de la RPM.
4. Le télégramme adressé au Secrétaire général le 13 décembre 1956 par le Ministre des affaires étrangères de la RPM.
5. Le télégramme adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères de la RPM et le mémoire du Gouvernement de la RPM en date du 9 septembre 1957 - documents S/3873 et S/3873/Add.1.

61-22267

/...

6. La déclaration du Gouvernement de la RPM en date du 7 décembre 1960 ..
document A/4645.

Veillez agréer, etc.

Le représentant permanent de l'URSS
auprès de l'ONU

(Signé) V. ZORINE

